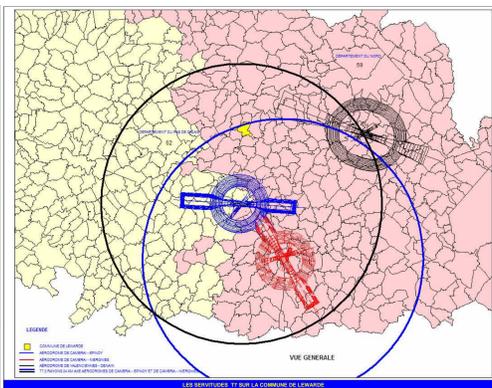


Commune de LEWARDE

59345



PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Porter à Commission (P.A.C) Art R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révisé
Date de validation : 07/12/2011
Date mise à jour : 29/03/2012
par : 1000_000_urbanisme_servitude_59345.sur
Echelle : 1 / 4 000 mm
Sources : Gestionnaire Servitudes
(S) Gestionnaire P.A.C
Email : urbanisme@lewarde.fr

Légende

Limite communale

Batiments

AC1 Protection des Monuments Historiques

- 1 Eglise St Rémi
- 2 Château Avenue du Bois ISMH du 21/03/1983
- 3 Centre historique ancien de Lewarde C.M.H. n° 2159/2010

EL7 Servitude d'Alignement.

Voir les compléments sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique

I4 Protection des Lignes Haute-Tension.

- 1 Poste électrique
- 2 Ligne DECHY - CORBIEHEM 225 kV
- 3 Ligne DECHY - MASTANG 225 kV
- 4 Ligne DECHY - GROS CALLOU 150 kV

I1BIS Hydrocarbures Liquides
Protection des pipe lines

- 1 Pipe Line CAMBRAI - ANVERS Décret du 24/05/1966
- 2 Pipe Line CAMBRAI - DUNKERQUE Décret du 27/10/1965

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
Canalisations hors service

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aéroports de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

PM2 I.C.P.E
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement donnant lieu à une servitude
SITA NORD - Centre de stockage de déchets de Lewarde

Enveloppe des zonages réglementaires. Se reporter au documents officiels joints pour le détail des zonages et règlements. Approuvé le 29/03/2012

INT1 Cimetière civil

Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

